Commune de PONT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°3

Echelle : 1/5 000
et détail sur le centre au 1/2000

Plan comprenant :
- Révision simplifiée n°1 (septembre 2009)
- La modification n°1 (octobre 2009)
- La modification simplifiée n°1 (décembre 2010)
- La modification n°2 (mai 2013)
- La mise en compatibilité du PLU (2013)
- La présente modification n°3 (2016)

Le Fiatet, 69210 SAINT BEL

Zones urbaines :

- Ua : Zone urbaine centrale ancienne
- Ub : Zone urbaine multifonctionnelle de densification
- Uc : Zone urbaine multifonctionnelle
- Uba : Sous secteur admettant des hauteurs plus élevées
- Ubb : Sous secteur de densité renforcée
- Ud : Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux quartiers périphériques
- Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
- Ui : Zone d'activités
- Ur : Zone de fonctionnement autoroutier

Zones à urbaniser :

- AUi : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation d'activités
- AUa : Zone à urbaniser multifonctionnelle ouverte à l'urbanisation (1AUa, 2AUa, 3AUa, 5AUa)
- AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement ouverte à l'urbanisation

Zone agricole :

- A : Zone agricole

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle

Eléments remarquables du paysage (haies, boisements) protégés au titre de l'article L.123.1.5 III 2° du CU

Espace Boisé Classé (arbre isolé)

Orientation d'Aménagement

Intervalle dans lequel s'applique la marge de recul

Zone de bruit :
Autoroute : 300 mètres
Voie ferrée : 300 mètres
RN 7 : 250 et 100 mètres

largeur plateforme
habitations
autres constructions

Emplacement réservé

Numéro Emplacement réservé

Largeur de voirie

Changement de destination au titre de l'article L123.3.1 du Code de l'Urbanisme

Servitude au titre de l'article L123-2-d du Code de l'Urbanisme imposant la réalisation de 10% de logements locatifs aidés

Servitude au titre de l'article L123-2-d du Code de l'Urbanisme imposant la réalisation de 50% de logements locatifs aidés

Secteur de risque de rupture de digue de l'Isère

Aléas fort d'inondation de l'Isère

Aléas faible d'inondation de l'Isère

Zone Bleue du PSS du Rhône

Site et sol pollué (tracé indicatif, l'arrêté est annexé au PLU)

N° d'ordre	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²) ou largeur de plateforme
~~ER 1~~	~~Aménagement d'une place publique~~	~~commune~~	~~240 m²~~
~~ER 2~~	~~Aménagement d'un carrefour sécurisé entre la RN7 et les voies d'accès aux zones d'activités Est et Ouest~~	~~commune~~	~~5 612 m²~~
~~ER 3~~	~~Aménagement d'une contre allée du dessertе de la zone d'activité à partir de la RN7~~	~~commune~~	~~1710 m²~~
~~1 ER 4 bis~~	~~Construction d'un minimum de 20 logements locatifs aidés~~	~~commune~~	~~7 218 m²~~
ER 5	Liaison entre l'avenue du 4ème parallèle et rue de l'Hermitage	commune	Plateforme 10 m
ER 6	Elargissement du chemin de Bertrand	commune	Plateforme 10 m
ER 7	Elargissement de la voie communale n°22 (chemin du Verger)	commune	Plateforme 10 m
~~ER 8~~	~~Elargissement du chemin des Prés~~	~~commune~~	~~Plateforme 10 m~~
ER 9	Création d'une voirie d'accès à la zone d'équipement	commune	Plateforme 8 m
ER10	Création d'un espace public	commune	800 m²
ER11	liaison Rue du 19 août 1944 et Grand'Rue	commune	500 m²

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community